

BUDGET 2016

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Comme tous les ans, le budget 2016 de notre Ville s'inscrit dans le cadre de contraintes et d'objectifs. Nos choix sont d'ordre politique conformément à nos engagements de 2014, mais certaines données nous sont imposées par un environnement mouvant, qui génère des éléments financiers que nous ne maîtrisons pas.

1) Un environnement mouvant :

10) Une nouvelle communauté d'agglomération à 12 communes au 1^{er} janvier 2016 :

C'est par une délibération du 22 juin dernier que nous avons « pris acte » du projet de périmètre proposé par le Préfet des Yvelines dans son arrêté N° 2015138-0001 du 18 mai 2015 ; bien que l'on puisse considérer qu'une fusion avec la communauté d'agglomération du plateau de Saclay aurait permis de donner un meilleur élan à notre territoire, nous sommes à présent sur le point d'écrire une nouvelle page de l'histoire de la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines, en nous associant à la communauté de communes de l'Ouest Parisien ainsi qu'aux communes de Coignières et Maurepas.

La population de cette nouvelle agglomération passe ainsi de 144.474 habitants à 226.469 habitants, comme le détaille le tableau ci-dessous.

COMMUNE	POPULATION
Elancourt	26 488
Guyancourt	28 039
Magny les Hameaux	9 061
Montigny le Bretonneux	33 680
Trappes en Yvelines	29 774
La Verrière	5 962
Voisins le Bretonneux	11 470
Plaisir	31 119
Villepreux	9 927
Les Clayes	17 658
Maurepas	18 907
Coignères	4 384
Population nouvel EPCI	226 469

C'est un changement important, qui aura des répercussions financières ; la rédaction des statuts de ce nouvel EPCI entraîne de facto une modification des périmètres des compétences entre les communes et la nouvelle communauté d'agglomération, et des modifications dans l'exercice des compétences en redéfinissant les limites de l'intérêt communautaire.

Dans ce contexte, il est vraisemblable que le pacte financier et fiscal, que nous avons élaboré à 7 communes évoluera à partir de 2017 ; c'est un élément important à prendre en compte car les dotations de la CASQY pour 2015 et 2016 s'élèvent à un peu plus de 8 millions d'euros.

De plus, avec la publication de la loi NOTRE du 07 aout dernier, le périmètre des compétences obligatoirement exercées par les intercommunalités s'élargit ; cela nous impacte directement ; par exemple la compétence ordures ménagères que nous exerçons jusqu'à présent, bascule dans le giron de la nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier 2016

11) Le renforcement de la solidarité entre les communes riches et pauvres : L'élargissement de la péréquation horizontale – Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) et le Fonds de Solidarité de l'Ile de France (FSRIF) et la péréquation verticale - la Dotation de solidarité Urbaine (DSU) :

Parallèlement avec la mise en place du plan de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales : – 11 milliards d'euros sur 3 ans en 2015 – 2016 – 2017, le gouvernement propose dans son Projet de Loi de Finances pour 2016 de renforcer la solidarité entre collectivités locales.

C'est ainsi que la dotation de solidarité urbaine augmenterait de 521 millions € entre 2015 et 2016 sur un total de 1,73 Milliards € versés en 2015 (soit une augmentation globale de 30 %) et elle serait concentrée sur un nombre plus restreint de communes, de 742 à 659 communes bénéficiaires parmi celles dont la population est supérieure à 10.000 habitants.

De même les 250 premières communes dites « pauvres » de plus de 10.000 habitants, éligibles à la DSU et appartenant à des agglomérations « riches », devraient être totalement exonérées de contributions au FPIC.

Notre commune étant classée à la 77ième place au titre de la DSU, ces mesures devraient nous être profitables ; il faut néanmoins rester prudent à ce stade de la discussion parlementaire, des amendements pouvant remettre partiellement en cause ces dispositions.

De même en ce qui concerne le FPIC, ce dernier est monté en puissance dans le budget de l'Etat, de 150 Millions € en 2012 à 780 Millions € en 2015 ; le PLF 2016 le prévoit à 1 Milliard € soit une augmentation globale de 28 % ; le FSRIF quant à lui restant stable à 270 Millions €.

12) La réforme du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement :

A la suite du rapport de Mme Pirès-Beaune remis au Premier Ministre le 15 juillet dernier, le gouvernement a souhaité modifier en profondeur le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il est vrai que les critères de répartition de cette dotation, créée en 1979 et ayant fait l'objet de trois grandes réformes en 1985, 1994 et 2005, étaient de plus en plus fossilisés dans une dotation forfaitaire, éloignée des besoins des collectivités locales.

Les objectifs de cette réforme sont donc de simplifier les critères de répartition entre les collectivités locales, de réduire les inégalités économiques et de prendre en compte la nouvelle carte intercommunale ainsi que les charges de centralité.

Pour autant l'application de cette réforme est repoussée à 2017 ; nous devrions donc constater à nouveau en 2016 une réduction de cette dotation.

Pour mémoire, on trouve dans les tableaux ci-dessous l'évolution des principales dotations depuis 2011.

Dotations nationales

	2011	2012	2013	2014	2015
D.G.F.	6 935 000	6 720 000	6 598 067	6 091 809	4 994 360
F.S.R.I.F.	1 390 000	1 186 000	1 891 745	2 085 040	2 237 930
D.S.U.	6 596 000	6 853 000	7 400 246	7 699 521	8 516 025
TOTAL	14 921 000	14 759 000	15 890 058	15 876 370	15 748 315
Evolution	+ 0,6%	- 1,1%	7,65%	-0,09%	- 0,81%

Dotations communautaires

	2011	2012	2013	2014	2015
CASQY					
Dotation de solidarité et attribution de compensation	8 080 401	8 082 401	8 080 401	8 124 500	8 122 913
Evolution	- 1,7%	0,00%	0,00%	0,55%	0%

Dotations départementales (incertaines en 2016)

	2011	2012	2013	2014	2015
Péréquation T.P.	272 000	399 423	191 249	192 076	190 000
Evolution	- 37,5%	47%	-52,12%	0,43%	- 1,59%

TOTAL GENERAL	23 273 000	23 240 000	24 162 000	24 193 000	24 061 228
Evolution	+ 0,9%	-0,14%	+3,97%	+0,13%	- 0,54%

2) Des fondamentaux à préserver

Dans un souci de bonne gestion de l'argent public, et dans la continuité du raisonnement que nous appliquons depuis 2001, il s'agit de répondre à la question :

Que pouvons-nous faire avec les recettes dont nous disposons ?

20) La priorité sur la jeunesse dans son acception la plus large :

Comme nous l'avons toujours fait, nous rechercherons dans l'élaboration de ce budget 2016 la meilleure efficacité dans la manière dont nous produisons les services publics offerts aux habitants et dans la gestion de nos équipements publics, en poursuivant notre investissement prioritairement sur l'éducation, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse car l'avenir de notre pays passe par sa jeunesse et la ville de Trappes en Yvelines doit y prendre toute sa part.

21) La stabilité de la pression fiscale :

En conformité avec nos engagements de 2014, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité sur le mandat municipal ; nous aurons néanmoins à tirer les conséquences du transfert de la compétence ordures ménagères à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2016, avec un ajustement nécessaire du taux de TEOM ; naturellement nous réaliserons les simulations nécessaires afin que la feuille d'impôt de nos concitoyens reste stable voire diminue légèrement, toutes choses égales par ailleurs.

Pour information, ci-dessous l'évolution de nos recettes fiscales depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015
Impôts 3 taxes + exonérations + OM	18 274 000	17 812 000	18 198 000	18 658 000	18 938 280
Evolution	+ 5,2%	- 2,53%	+ 2,17%	+2,53%	+1,27%

Pour mémoire, évolution des bases 2014-2015.

En €	Bases 2014	Bases 2014 révisées Revalorisation des val. Locatives : + 0,9 %)	Bases 2015 Notifiées	Evolution physique	Evolution en %
TAXE D'HABITATION	37 598 364	37 936 749	38 577 000	640 251	1,70 %
TAXE FONCIERE BATI	45 174 439	45 581 009	45 671 000	89 991	0,20 %
TAXE FONCIERE NON BATI	152 049	153 417	139 900	-13 517	-8,89 %

22) Une masse salariale dont la progression est maîtrisée :

Avec un montant de 30,4 Millions € estimé au 31 décembre 2015, notre masse salariale représente 61,03 % de nos dépenses de fonctionnement contre 56,8 % pour la moyenne des communes de la strate 20.000 – 50.000 habitants.

Même si cette proportion traduit un haut niveau de service rendu à nos concitoyens, il convient d'en maîtriser la progression d'une année sur l'autre, en calant cette croissance (inévitables eu égard au GVT positif d'environ 0,6 %) sur celle de nos recettes de fonctionnement.

23) La stabilité de notre endettement :

Le tableau ci-dessous retrace l'état de la gestion des emprunts.

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital restant dû	36 370 000	32 800 000	32 375 000	32 375 000	32 382 000 *
Capital remboursé ⁽¹⁾	3 105 000	6 270 000	3 345 000	3 500 000	3 400 000
Intérêts servis ⁽²⁾	1 150 000	1 260 000	1 135 000	1 120 000	1 100 000
Annuité	4 255 000	7 530 000	4 480 000	4 620 000	4 500 000

(1) Budget investissement

(2) Budget de fonctionnement

* Hors pépinière d'entreprise (1.523.000 € de capital restant dû)

24) L'autofinancement de nos investissements :

Afin de maintenir nos ratios de solvabilité bancaires, notre autofinancement devra se situer en 2016 à environ 3,5 Millions €

25) Un haut niveau d'investissements :

Nous avons terminé le programme de travaux inscrit au contrat de renouvellement urbain signé en 2006. La Ville a ainsi investi 20 Millions d'euros dans un ensemble partenarial hors plateau urbain.

La Ville a investi en 2015 12 Millions d'euros contre 16 millions d'euros en 2014 et 13 Millions d'euros en 2013.

En 2016, aux « restes à réaliser » de 2015, dont le financement est prévu au budget 2015 :

- City-stade de La Boissière
- Parking Picasso
- Jardins de l'hôtel de ville,

S'ajouteront de nouvelles opérations :

- Lancement de la reconstruction de l'école élémentaire Curie
- Maison des associations
- Fin des travaux à la crèche Gavroche
- Travaux à l'école Aragon
- City-stade des Yvelines
- Parking rue Mahfouz
- Accès de l'école Montaigne
- Maîtrise d'œuvre de L'étoile d'Or
- Maîtrise d'œuvre du stade Gravaud

Avec les travaux récurrents sur nos bâtiments, et les diverses acquisitions que nécessitent l'exercice de nos missions, la section d'investissement devrait s'équilibrer à environ 16 millions d'euros, avec un emprunt égal comme tous les ans entre 3 et 4 Millions € correspondant à notre remboursement en capital.

Nous devons de plus ne pas perdre de vue les travaux liés à l'enfouissement de la RN10, qui devraient débiter, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, en 2017 (les études se poursuivent aujourd'hui et tout au long de l'année 2016) et à l'aménagement d'un plateau urbain sous maîtrise d'ouvrage ville.

Vous savez combien cette opération, inscrite au contrat de plan Etat-Région 2014-2020 est essentielle pour redonner à notre ville un vrai centre-ville et en finir avec cette saignée issue d'une conception erronée de l'aménagement urbain de l'après-guerre.

1) L'année 2016 : Première année complète de fonctionnement de la pépinière d'entreprises :

Par une délibération prise le 19 mai le conseil municipal a décidé de créer au 1^{er} juillet 2015 une régie dotée de la seule autonomie financière, afin de gérer la pépinière d'entreprises de la commune sur les sites de Thorez et des Merisiers.

L'année 2016 sera la première année complète de gestion ; en retenant un taux d'occupation de 85 % (contre 80 % en 2015) la pépinière – village d'entreprises de Trappes devrait parvenir à un équilibre de ses comptes dès la première année de fonctionnement.

Des partenariats ont été noués avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers des Yvelines pour offrir aux entreprises clientes, une offre de services élargie, des prestations plus performantes et dans un cadre de travail de qualité. En d'autres termes : « Un cocon d'entrepreneurs et une plateforme de croissance »

Telles sont les principales orientations dont je voulais vous faire part, en les soumettant, comme il se doit, au débat du conseil municipal.

En vous remerciant de votre attention.

Le Maire,

Guy MALANDAIN